NOTE MÉTHODOLOGIQUE DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Définition des termes

Gaz à effet de serre (GES) : gaz présents dans l'air qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère et contribuent au réchauffement du climat lorsqu'ils sont en trop grand nombre. Les principaux GES sont le CO_2, CH_4 et le N_2O.

tCO_2eq : tonne de CO_2 équivalent, unité qui permet de regrouper tous les GES en un seul indicateur, en les comparant à l'impact climatique d'une tonne de CO_2 (par exemple : 1 tonne de méthane (CH_4) équivaut à 28 tonnes de CO_2 et 1 tonne d'oxydes nitreux (N_2O) équivaut à 265 tonnes de CO_2).

Plan climat : planification stratégique à l'échelle de la MRC afin d'identifier des actions pour réduire les émissions de GES du territoire et s'adapter aux changements climatiques. Dans le cadre de l'élaboration de son plan climat, la MRC de l'Assomption a dressé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les volets collectif et corporatif.

Inventaire GES corporatif

Pour cet inventaire, les émissions de GES en provenance des activités municipales sont quantifiées, à savoir :

Bâtiments municipaux : inclus la consommation d'énergie pour le chauffage et le fonctionnement des bâtiments, la consommation d'électricité, ainsi que les fuites de réfrigérants des systèmes.

Parc d'équipement motorisé : inclus la consommation de carburant des véhicules et des outils municipaux, ainsi que la consommation des carburants des sous-traitants (par exemple la collecte des matières résiduelles, le déneigement, etc.)

Traitements des eaux usées : inclus les émissions générées lors de la décomposition des matières organiques et de la transformation des éléments nutritifs dans les stations d'épuration municipales et les fosses septiques.

Inventaire GES collectif

Pour cet inventaire, les émissions de GES en provenance des activités humaines de l'ensemble de la communauté de la MRC sont quantifiées, à savoir :

Bâtiments : inclus la consommation d'énergie et d'électricité des bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels du territoire.

Transport : inclus la consommation de carburant de tous les véhicules présents sur le territoire (automobiles, camions, motocyclettes, autobus, taxi, véhicules hors route).

Matières résiduelles : inclus les émissions générées lors de la décomposition des matières organiques dans les lieux d'enfouissement du territoire.

Agriculture

Les émissions de GES pour le secteur de l'agriculture sont quantifiées à **titre informatif** dans l'inventaire et proviennent de :

Digestion des ruminants et gestion du fumier

Culture des sols : volatilisation, lessivage et ruissellement des engrais

VOLET CORPORATIF

SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Municipalité de Lejeune

Municipalité de Lejeune
Population 2023 : 239 hab. (1)
Superficie totale : 267 km^2

Émissions de GES associées au volet corporatif :

Dans le cadre de l'élaboration de son plan climat, la MRC de Témiscouata a dressé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les volets collectif et corporatif.

L'inventaire corporatif fait état des émissions de GES en provenance des activités municipales, à savoir les bâtiments municipaux et autres installations municipales, le parc d'équipement motorisé incluant les activités en sous-traitance (déneigement, transport de matières résiduelles), et le traitement des eaux usées.

Pour l'année 2023, les émissions de GES corporatifs de la municipalité de Lejeune s'élèvent à **81,26 tCO_2eq**, soit environ 340 tCO_2eq/1000 habitants.

Faits saillants :

Le secteur des immeubles ne produit aucune émission directe, car l'ensemble des bâtiments est alimenté à **l'électricité.** Les émissions liées à leur consommation énergétique sont donc comptabilisées dans le secteur de l'électricité et représente **moins de 1%** des émissions totales.

Les véhicules municipaux sont le secteur qui émet le plus de GES (**67 %** des émissions de GES de la municipalité). **100 %** des émissions de ce secteur proviennent de véhicules appartenant à la municipalité.

Il n'y a **pas de système de traitement des eaux usées** dans cette municipalité. Les émissions proviennent essentiellement des **239 personnes** qui utilisent des fosses septiques sur le territoire.

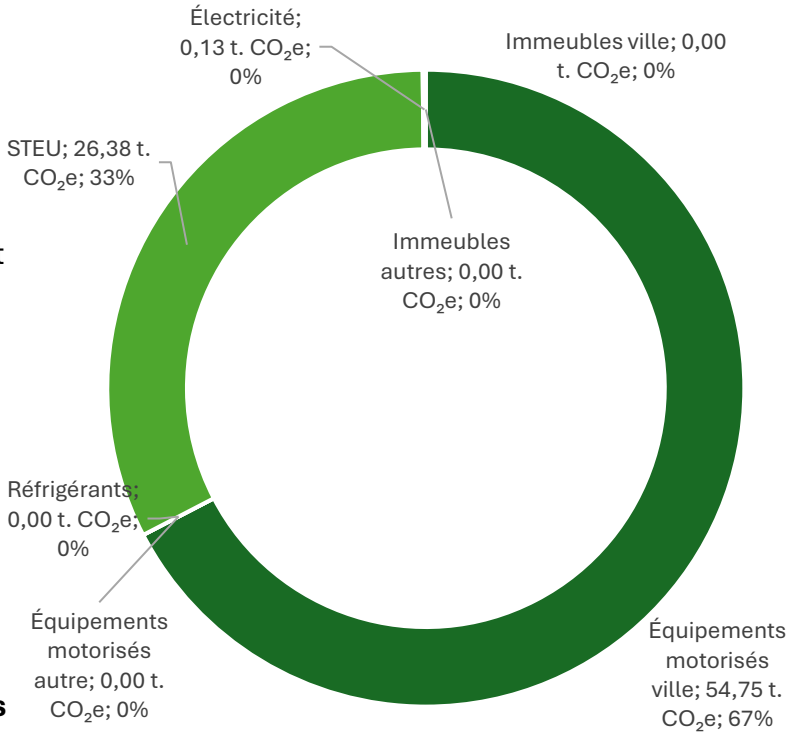


Figure 1. Répartition des émissions de GES du volet corporatif par secteur

Référence :

(1) Institut de la statistique du Québec. Estimations démographiques annuelles (régions intraprovinciales, janvier 2026). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

VOLET COLLECTIF

SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

MRC de Témiscouata | Ensemble du territoire

MRC de Témiscouata
19 municipalités
Population 2023 : 19 818 hab.
Superficie totale : 4 038 km^2

Émissions de GES associées au volet collectif :

Dans le cadre de l'élaboration de son plan climat, la MRC de Témiscouata a dressé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les volets collectif et corporatif. Les émissions reliées au volet collectif incluent les activités qui s'étendent sur l'ensemble du territoire municipal. Il comprend les émissions de GES des bâtiments présents sur le territoire, du transport et de la gestion des matières résiduelles de la collectivité.

Pour l'année 2023, les émissions de la collectivité sur le territoire de la MRC s'élèvent à **145 873 tCO_2eq**, soit environ **7,0 tCO_2eq/habitant.**

145 873 tCO_2eq

Matières résiduelles



5 %
7 378 tCO_2eq

Bâtiments (exclu industriels et agricoles)



4 %
5 981 tCO_2eq

Transport



91 %
132 513 tCO_2eq

Faits saillants :

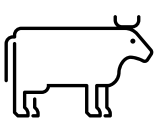
Les émissions issues du transport représentent la plus importante source d'émissions de la collectivité. Les **véhicules routiers** contribuent à **54 % des émissions totales du transport** et les **véhicules hors route** à **46 %**.

Les deux catégories de matières résiduelles qui émettent le plus de GES sont les matières issues du **secteur résidentiel** (54 %) suivi du secteur des **institutions, commerces et industries** (39 %).

Les émissions en provenance de la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels sont dominées par **le mazout et le bois de chauffage.** Pour les commerces et institutions, les émissions proviennent majoritairement du **mazout** et **du propane.**

Agriculture :

Les émissions attribuables au secteur de l'agriculture sont présentées à **titre informatif** et ne sont pas incluses dans l'inventaire collectif



Digestion des ruminants et gestion du fumier
88 % ; 27 653 tCO_2eq



Culture des sols
12 % ; 3 770 tCO_2eq